



Le 18 avril était prévu le premier Comité Social Ministériel. Il devait être suivi, au long de la semaine d'une série de réunions dédiées à divers sujets.

Pour le Gouvernement, l'objectif est clairement de démontrer que la page est tournée et qu'il faut passer à autre chose.

Ce n'est bien évidemment pas ainsi que les Fédérations SOLIDAIRES – CGT – CFDT / CFTC – FO – UNSA / CGC l'entendent.

La décision du Conseil Constitutionnel ne règle rien. Cette loi n'a pas trouvé une majorité au Parlement et rencontre l'opposition de la population, parce qu'elle est injuste. L'intersyndicale demande toujours son retrait.

Par ailleurs, la promulgation nocturne de la loi à peine quelques heures après la décision du Conseil Constitutionnel empêche toute nouvelle délibération de la loi au Parlement (article 10 de la Constitution).

La Première ministre demandait également l'accélération des réformes après avoir indiqué vouloir « *respecter une période de convalescence* » pour se donner le temps d'aborder d'autres sujets.

Après trois mois d'une forte mobilisation dans l'unité syndicale et d'absence de réponse du Gouvernement à l'intersyndicale, difficile d'y voir autre chose qu'une marque de mépris.

L'intersyndicale SOLIDAIRES 87 – CGT 87– CFDT / CFTC 87 – FO-DGFIP 87 n'assistera à aucune des réunions et instances de la semaine. Les sujets concernés sont certes importants, mais ils ne peuvent être examinés pleinement et sereinement dans le cadre d'un dialogue social digne de ce nom.

C'est bien évidemment une des questions posées par le contexte et le choix du pouvoir exécutif, à savoir, quel sens donne-t-il au mot « dialogue social » et quel avenir entrevoir pour ce dernier.

D'ores et déjà, les organisations syndicales départementales appellent toutes et tous à venir manifester massivement le 1^{er} mai 2023 pour un autre monde du travail et leur opposition à cette loi injuste.

Pour ces raisons évoquées ci-dessus, et parce que la Direction locale qui devait nous présenter en Formation Spécialisée le chantier de Cruveilhier le 18 avril, celle-ci nous a démontré que les travaux impacteraient l'ensemble des conditions de travail des agents et de leur vie au travail avec, par exemple, des nuisances sonores continues. Nous vous rappelons que lors des travaux, vous pourrez invoquer le droit d'alerte lors d'une mise en danger, accompagné de vos représentants des personnels. A ce titre, ces derniers voient leurs droits et par conséquent les vôtres réduits, car la direction a appris aux organisations syndicales qu'elle supprimait purement et simplement les locaux syndicaux pendant les travaux alors même que le chantier s'est mis en place pendant la seconde semaine des vacances scolaires. Le mépris se décline également en Haute-Vienne.

En conséquence, l'ensemble des organisations syndicales décide de boycotter le CSAL de ce jour.